

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	38

**de la Communauté de Communes  
DE LA VALLEE D'OSSAU  
12 Place Camps - LOUVIE-JUZON**

**DELIBERATION n°2009/67**

**L'An deux mille neuf et le mardi 22 septembre à 20 heures 30**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 14 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle Palisse à Rébénacq, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

**Présents titulaires** : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTALABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, LE GALLOU, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, CASAU, CASADEBAIG Robert, MOUNAUT Pierre, LABERNADIE, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOURTEROT, HELIP, GANTCH, SOULE, TOUTU, LAMOURE, HOURQUEIG.

**Présent(s) suppléant(s)** : M. BEROT-LARTIGUE Michel (représentant CLAVIER Hélène)  
M. MARQUE Laurent (représentant MOUNAUT Marie-Josée)

Mme NOUGUE-DEBAT Christine donne procuration à M. CASADEBAIG Robert  
M. LASSEBIE Roger donne procuration à M. SARRAILH Gérard

**Secrétaire de séance** : M. CASADEBAIG Didier

**VOTE** : à l'unanimité

**OBJET : Embauche d'un CAE pour le service administratif**

Vu la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;  
Vu le décret n°2005-243 du 17 mars 2005 relatif aux contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ;  
Vu la circulaire DGEFP n°2008/17 du 30 octobre 2008 relative à la programmation territorialisée des politiques de l'emploi 2008 et 2009 ;  
Vu l'instruction DGEFP du 27 novembre 2008 relative à la programmation des contrats aidés 2009 ;  
Vu l'instruction DGEFP n°2009-22 du 30 mars 2009 relative au plan de relances des contrats aidés ;  
Vu le code du travail et notamment son article L322-4-7 ;  
Il est proposé à l'assemblée de recruter à raison de 24 heures par semaine un agent en CAE pour effectuer des tâches administratives.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de recruter un agent en contrat d'accompagnement vers l'emploi à raison de 24 heures par semaine pour une durée de 24 mois,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention afférente avec l'ANPE et le contrat de travail,  
**APPROUVE** la modification du tableau des effectifs des emplois non permanents de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau qui s'établit comme suit :

**EFFECTIFS A TEMPS NON COMPLET**

EMPLOIS NON PERMANENTS					
CONTRACTUEL DE DROIT PRIVE	Cat	Décidé par l'Assemblée	Pourvus	Non pourvus	Durée hebdomadaire de service
Contrat d'accompagnement dans l'Emploi	-	1	0	1	24 heures
<b>TOTAL</b>		1	0	1	

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi ainsi créé sont inscrits au budget 2009.



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président, Francis COUROUAU

